

ICA - conditions d'exportation bovins	Version	Canada
	Décembre 2015	

- **Depuis leur naissance ou durant les 90 derniers jours avant l'abattage, les bovins se trouvaient dans un État membre de l'UE.**
- **Les 90 derniers jours, les bovins ne sont pas entrés en contact avec des animaux d'un pays ou d'une région soumise, au moment de l'abattage, à des restrictions en lien avec la fièvre aphteuse.**
